L'épidémie de l'agrile du frêne représente un défi pour la gestion des arbres en territoire urbanisé puisque l'abattage des frênes est encore le traitement privilégié pour ralentir sa progression. Combattre cette épidémie nécessite donc d'abattre des arbres dans les parcs, sur le bord des routes et sur les terrains résidentiels. Pour les citoyens, cette lutte représente une atteinte à leur milieu de vie.

Puisque l'épidémie progresse de l'ouest vers l'est du territoire québécois, l'expérience des uns peut servir aux autres. À titre d'exemple, la Montérégie fut l'une des premières régions touchées par cet insecte.

Attention, je ne suis pas ici pour vendre des services forestiers ou des produits de lutte contre l'insecte, mais plutôt pour vous relater notre expérience des dernières années où nous avons partagé notre expertise avec des Municipalités.

Plan de la présentation

1. La Fédération des producteurs forestiers du Québec
2. La gestion de l'agrile en forêt privée
3. Les actions pour soutenir certaines municipalités en Montérégie
4. Les pistes d'amélioration pour la gestion des espèces exotiques envahissantes

2

La présentation se déroulera en quatre étapes :

1. En premier lieu, je vous présenterai brièvement notre organisation : la Fédération des producteurs forestiers du Québec et les syndicats régionaux.
2. En second lieu, je décrirai des actions prises pour la gestion de l'agrile dans les forêts privées en mettant en évidence les différences entre les conséquences sur le milieu rural et le milieu urbain.
3. En troisième lieu, je détaillerai les actions réalisées dans les dernières années pour soutenir certaines Municipalités de la Montérégie.
4. En dernier lieu, je tirerai des enseignements pour mieux gérer les espèces exotiques envahissantes dans l'avenir.

1. La Fédération des producteurs forestiers du Québec

Une organisation provinciale qui travaille à la promotion des intérêts des 134 000 propriétaires forestiers, dont 29 000 détiennent le statut de producteur forestier.

La FPFQ est affiliée à l'UPA.

3

La Fédération des producteurs forestiers (FPFQ) est l'organisation provinciale qui travaille à la promotion des intérêts des 134 000 propriétaires forestiers, dont 29 000 détiennent le statut de producteur forestier. La Fédération est affiliée à l'Union des producteurs agricoles.

Les forêts privées entourent les villes et les villages. Elles constituent 16 % des superficies forestières productives du Québec et 21 % des approvisionnements en bois rond des usines du Québec.

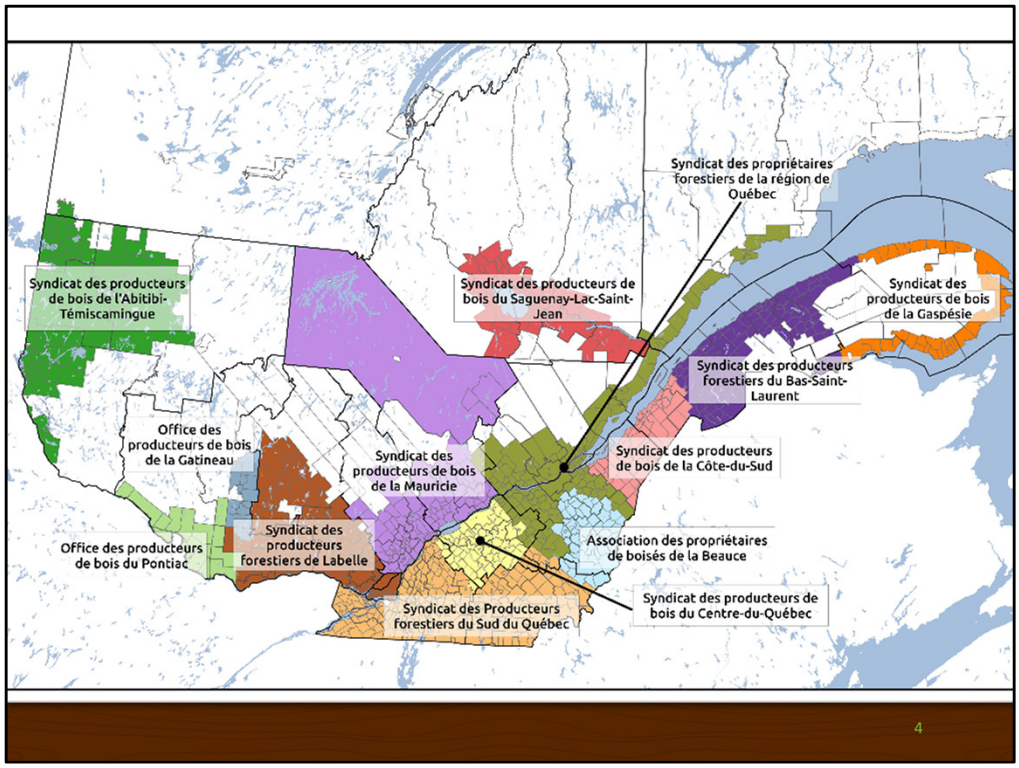

Dans chacune des régions, il existe un syndicat de producteurs forestiers qui travaille à informer les propriétaires et offrir des formations sur la mise en valeur des boisés, négocier avec l'industrie forestière des conditions de vente du bois et organiser le transport vers les usines. Notre organisation est financée par une retenue sur les ventes de bois aux usines de produits forestiers.

2. La gestion de l'agrile en forêt privée

Mise en contexte :

- Le frêne est une espèce compagne en forêt
- La problématique est différente en milieu agricole qu'en milieu forestier : on peut difficilement neutraliser tout le bois infesté, ni ramasser toutes les branches étant donné l'envergure du travail

5

La gestion de l'agrile en forêt privée une petite mise en contexte :

1. Heureusement pour nous, le frêne est généralement une espèce compagne dans les érablières, c'est-à-dire que le frêne est rarement l'essence prédominante dans un peuplement forestier. L'impact de la mortalité des frênes pour un boisé est donc limité.
2. Par contre, une mise en garde est importante à faire : la problématique est différente en milieu forestier qu'en milieu urbain : on peut difficilement neutraliser tout le bois infesté, ni ramasser toutes les branches étant donné l'envergure du travail à réaliser. En milieu urbain, la mortalité d'un arbre est un enjeu de sécurité publique, mais en forêt, la mortalité de quelques arbres n'est pas problématique et fait partie du cycle naturel.

Les conséquences d’un arbre qui meurt en forêt sont similaires à une éclaircie de faible intensité. Les arbres à proximité vont profiter de l’ouverture du couvert et cela va stimuler la régénération de jeunes pousses. Il est donc possible pour un propriétaire forestier de prévoir des récoltes de frênes afin d’adapter sa forêt avant l’arrivée de l’agrile.

2. La gestion de l'agrile en forêt privée

- Informer les propriétaires forestiers sur leurs options d'aménagement forestier afin de réduire la susceptibilité de leurs forêts aux insectes ravageurs
- Informer les propriétaires sur la réglementation de l'ACIA en vigueur (transport de frênes et du bois de chauffage)
- Collaborer avec l'ACIA pour la certification des transporteurs de bois et les producteurs de bois de chauffage.

7

Les actions pour la gestion de l'agrile en forêt privée :

1. Notre organisation dispose de nombreux outils de communication pour rejoindre les propriétaires forestiers afin de les sensibiliser sur leurs options d'aménagement forestier pour réduire la susceptibilité de leurs forêts à l'agrile du frêne.
2. Ces communications permettent d'informer les propriétaires sur la réglementation de l'ACIA en vigueur concernant le transport de frênes et de bois de chauffage toutes essences. Nous avons appuyé les actions de l'ACIA visant à éviter la dispersion de l'agrile par le transport du bois et aussi en participant à la campagne sur l'achat local de bois de chauffage.
3. Enfin, nous avons collaboré avec l'ACIA pour la certification des transporteurs de bois et des vendeurs de bois de chauffage.

3. Les actions pour soutenir certaines Municipalités en Montérégie

Récolter les frênes infestés pour diminuer la rapidité de l'infestation est un moyen de gérer l'épidémie. Cela permet d'étaler dans le temps les travaux à réaliser pour l'abattage d'arbres en milieu urbain, mais aussi la plantation d'arbres qui entraîne des coûts importants pour une Municipalité.

La valorisation du bois de frêne par la transformation permet également de diminuer les déchets. Toutefois, il est difficile de valoriser le bois quand les arbres sont coupés en bûches de 16 pouces. De plus, le bois de chauffage devient une source de contamination s'il est transporté hors du territoire déjà infesté.

3. Les actions pour soutenir certaines Municipalités en Montérégie

I. Former les arboriculteurs sur les exigences des usines de produits forestiers afin de valoriser les arbres abattus

9

En Montérégie, l'expertise du syndicat de producteurs forestiers fut mise à contribution pour former les arboriculteurs sur l'identification et la préparation des différents produits forestiers. Chaque produit a des exigences spécifiques en matière de préparation du bois comme la longueur des billots, le diamètre minimal, les courbures, etc.

La Ville de Longueuil a même ajouté des affiches sur les empilements de bois afin d'éviter que les citoyens viennent chercher du bois pour le chauffage pour éviter la dispersion de l'insecte.

3. Les actions pour soutenir certaines Municipalités en Montérégie

II. Indiquer comment séparer les produits et faire des empilements

10

Pour valoriser le bois, il faut concentrer les volumes à un endroit afin de maximiser les déplacements des camions qui viendront le chercher. Les tiges doivent être empilées selon des directives précises pour aider le chargement des camions de bois.

3. Les actions pour soutenir certaines Municipalités en Montérégie

III. Aider à trouver un acheteur pour les produits

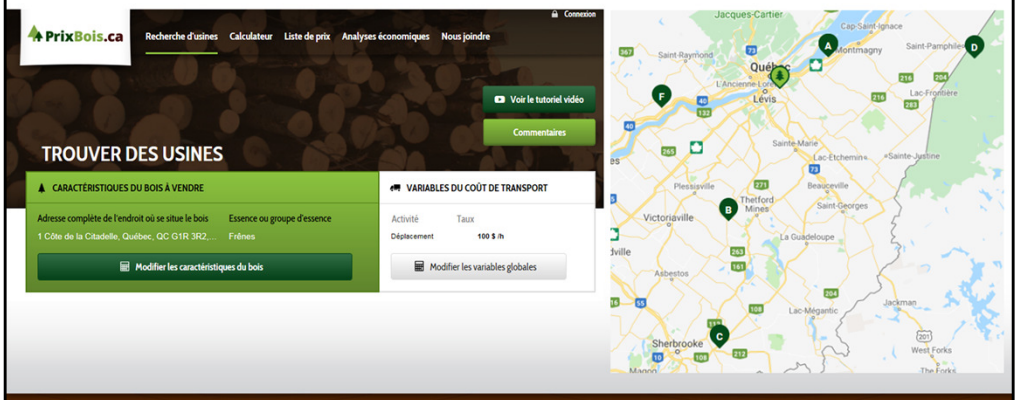

Nos syndicats régionaux sont constamment en relation avec les usines et pour aider à diffuser l'information, nous avons un site Web qui pourrait aussi vous être utile; PrixBois.ca, qui présente les prix offerts pour le bois et son coût pour le transporter. Cela permet d'obtenir une estimation de la valeur du bois empilé au chemin du producteur.

3. Les actions pour soutenir certaines Municipalités en Montérégie

IV. Aider pour le transport du bois

12

Encore une fois, nos syndicats sont en relation d'affaires avec de nombreux transporteurs de bois et leur expérience peut être très utile.

4. Les pistes d'amélioration pour la gestion des espèces exotiques envahissantes

- De nombreuses espèces exotiques déjà présentes :
  - chancre du noyer cendré
  - maladie corticale du hêtre
  - maladie hollandaise de l'orme
  - plus de 80 ravageurs forestiers déjà introduits au Canada
  - de nombreux végétaux envahissants : nerprun, renouée du Japon, etc.
- Des menaces encore plus importantes, comme le longicorne étoilé :

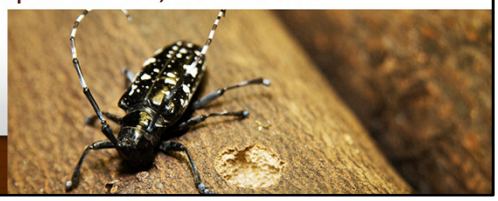

Les pistes d'amélioration pour la gestion des espèces exotiques envahissantes
L'agrile du frêne devrait être perçu comme une pratique, avant l'arrivée d'une espèce encore plus dévastatrice, comme par exemple le longicorne étoilé qui s'attaque aux érables. L'impact d'une infestation serait grandement plus important que l'agrile, tant pour l'industrie forestière que l'industrie acéricole et aussi pour les municipalités. L'érable est pratiquement partout.

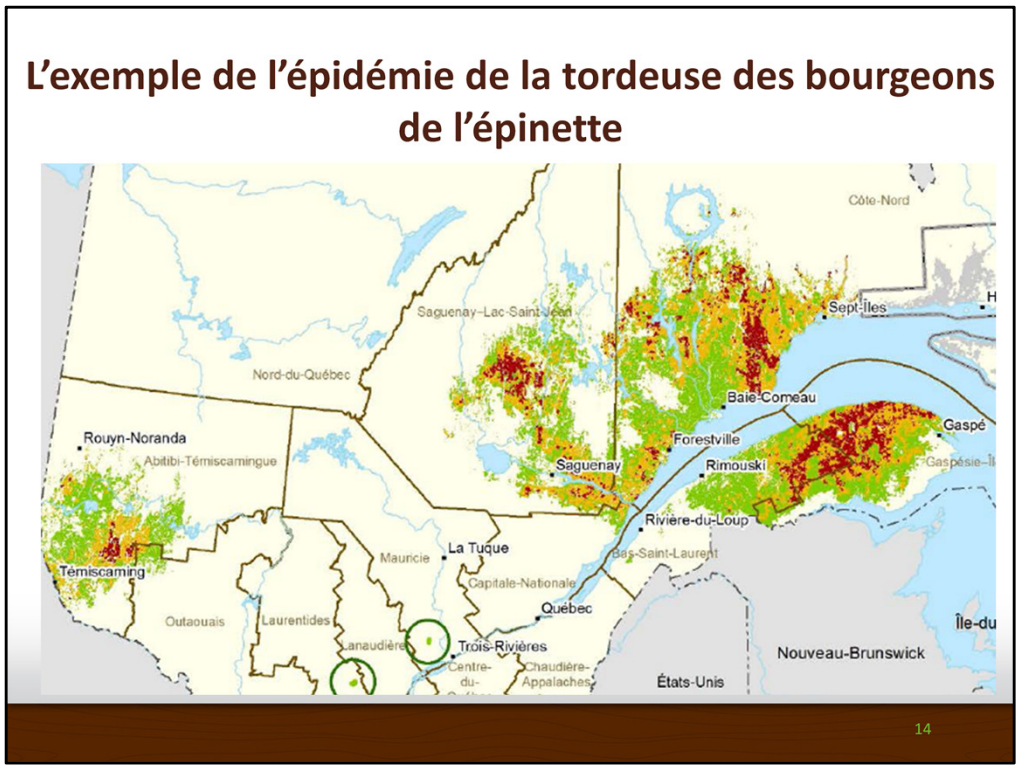

Je vais terminer en prenant comme exemple l'épidémie de la tordeuse des bourgeons de l'épinette pour illustrer ce qu'on pourrait faire de mieux. C'est un insecte indigène mais qui affecte 9,6 millions d'hectares de forêts présentement. En boisés privés, 1 million d'hectares sont infestés. Cela représente 14 % de toute la superficie forestière privée et les conséquences de cette épidémie sont graves pour les propriétaires.

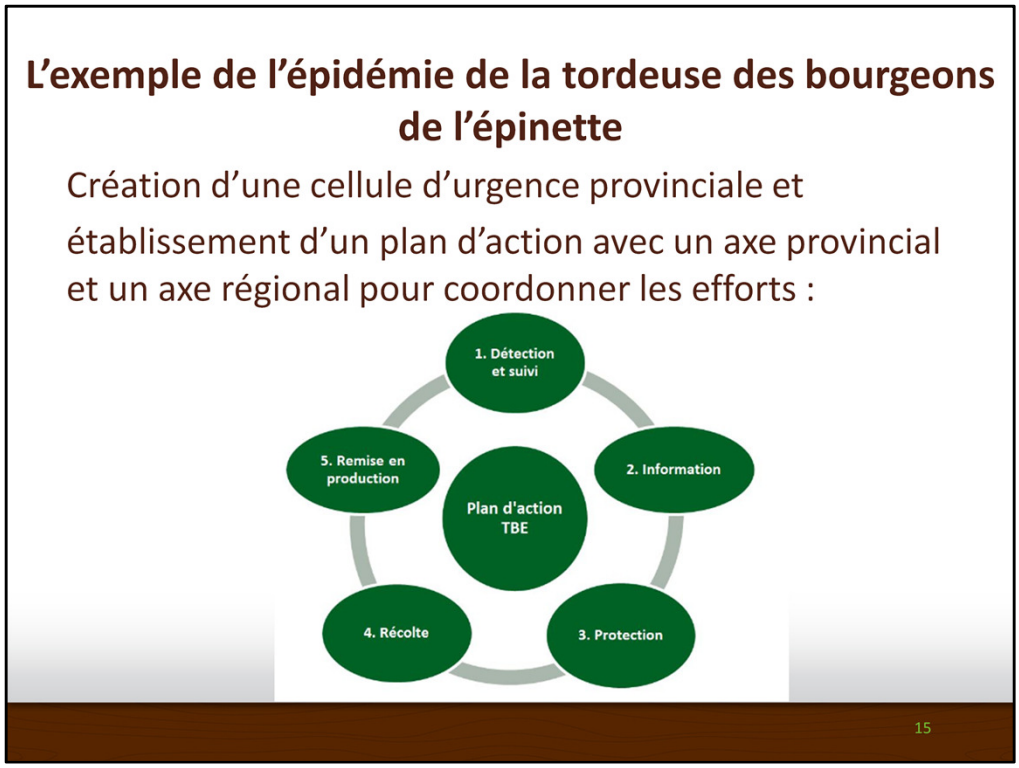

Pour aider à gérer les conséquences de cette épidémie, nous avons créé une cellule d'urgence provinciale qui regroupe les acteurs importants en forêt privée.
Une des premières étapes a été d'établir un plan d'action avec un axe provincial et un axe régional. Le contenu peut être divisé en 5 sections :

1. La détection et le suivi de l'insecte
2. La diffusion d'informations pour s'assurer que tous les acteurs impliqués puissent suivre et surtout agir
3. Les activités de protection des forêts
4. Les activités de récolte du bois
5. Les activités de remise en production afin de s'assurer d'un retour rapide à un capital forestier en croissance

Conclusion

Il est possible de faire mieux pour gérer les EEE

Un travail important de coordination des actions à l'échelle canadienne, provinciale et régionale doit être fait pour mettre à profit l'expérience des organismes et des réseaux existants.

Un leadership est nécessaire.

16

La conclusion de ma présentation est qu'il est possible de faire mieux pour gérer les EEE. Toutefois, un travail important de coordination des actions à l'échelle canadienne, provinciale et régionale doit être fait pour mettre à profit l'expérience des organismes et des réseaux existants.
Un leadership est nécessaire.